

SELARL Emmanuelle OUDET-ELIEN Marilyn MONNIER-HELD
Notaires associés
106 Rue de la République
39404 HAUTS DE BIENNE CEDEX - MOREZ

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE PROMESSE DE VENTE

ETAT-CIVIL DE CHAQUE VENDEUR ET CHAQUE ACQUEREUR	
Carte d'identité ou passeport	
Livret de famille	
Date et lieu de naissance	
En cas de personnes de nationalité étrangère : Copie des actes de naissance et de mariage étrangers traduits de moins de six mois	
L'adresse, numéro de téléphone, adresse mail et profession	
S'il y a lieu la copie du contrat de mariage ou du PACS	
Coordonnées s'il y a un autre notaire	
Relevé d'identité bancaire vendeur et acheteur signé par chacun avec la mention de l'affaire en original - A REMETTRE PAR COURRIER ou EN MAINS PROPRES AU NOTAIRE LORS DU RENDEZ-VOUS	
Si vous êtes une société : Extraits Kbis et statuts de la SCI mis à jour	
CONCERNANT LE BIEN À VENDRE	
Titre de propriété : Acte d'acquisition scanné en intégralité avec les annexes et les plans s'ils existent (une attestation ne suffit pas)	
Le prix de vente du bien	
La liste du mobilier éventuel que vous laissez dans le bien avec évaluation article par article (valeur de vente Le Bon Coin dont la valeur maximum ne doit pas dépasser 5% du prix de	
EN COPROPRIETE :	
Plans des lots vendus	
Règlement de copropriété et tous les modificatifs si le bien est en copropriété	
Trois derniers procès-verbaux d'assemblée générale (copropriété ou lotissement)	
Carnet entretien (copropriété)	
Dernier appel de charges (copropriété)	
Si copropriété , les coordonnées du syndic	
En copropriété : la liste des travaux effectués depuis l'acquisition du bien, ainsi que les assemblées générales de copropriété autorisant les travaux	
La liste des entreprises ayant effectué les travaux avec les garanties décennales de ces entreprises	
Le justificatif de paiement des primes d'assurances décennales de ces entreprises au moment de la réalisation	
La copie des différents permis de construire et/ou déclaration de travaux	
Les déclarations d'achèvement et les certificats de conformité des travaux effectués	
L'assurance dommages ouvrages pour les travaux réalisés	
EN MAISON INDIVIDUELLE :	
Si la maison est dans un lotissement, les coordonnées du président ou du trésorier de l'association syndicale libre	
Si la maison est dans un lotissement, la copie du règlement de lotissement et/ou du cahier des charges du lotissement	

La liste des travaux effectués dans le bien vendu	
La liste des entreprises ayant effectué les travaux avec les garanties décennales de ces entreprises	
La copie des différents permis de construire et/ou déclaration de travaux	
Les déclarations d'achèvement et les certificats de conformité des travaux effectués	
L'assurance dommages ouvrages pour les travaux réalisés	
LES DIAGNOSTICS en copropriété ou en maison individuelle :	
Loi Carrez si c'est une copropriété (A REFAIRE LORS DE CHAQUE NOUVELLE VENTE - OBLIGATOIREMENT)	
Amiante (construction avant le 1er Janvier 1997) parties communes et parties privatives et à refaire si le diagnostic a été effectué avant 2013	
Plomb (construction avant le 1er Janvier 1949) parties communes et parties privatives datant de moins d'un an en cas de présence de plomb	
Diagnostic de performance énergétique (moins de 10 ans)	
Diagnostic gaz s'il en existe (installation de gaz, si bouteille de gaz qui n'est pas dans le même local que l'installation → diagnostic) : moins de 3 ans	
Diagnostic électricité : moins de 3 ans	
En cas d'installation électrique ou gaz datant de moins de 15 ans : Consuel ou Certificat pour le gaz	
En cas de cuve type ANTARGAZ, la copie du contrat	
Diagnostic assainissement à faire effectuer par SUEZ, SOGEDO ou le SPANC que le bien soit en copropriété ou non, qu'il soit raccordé au réseau individuel ou collectif - Ce diagnostic est obligatoire et doit avoir moins de 3 ans	
En cas de panneaux solaires ou de panneaux photovoltaïques, Copie du contrat d'installation desdits panneaux (Déclaration de travaux, déclaration d'achèvement des travaux), et copie du contrat avec le fournisseur d'énergie	
Certificat de ramonage si cheminée ou poêle datant de l'année en cours	
Si chaudière, copie du contrat d'entretien et certificat du dernier entretien de l'année en cours	
FLUIDES :	
Copie de la dernière facture de fioul ou de gaz ainsi que le volume de fioul ou de gaz	
En cas de poêle à bois ou à pellets, copie de la dernière facture de bois ou de pellets et volume de bois ou de pellets restant	
FINANCEMENT :	
Mode de financement, si prêt, le montant, la durée et le taux d'intérêt de celui-ci	
Coordonnées de la banque, du conseiller ou du courtier	
Pour le VENDEUR : en cas de prêt hypothécaire, la copie des offres de prêt	
Pour le VENDEUR : Montant du dépôt de garantie éventuel à demander à l'ACQUEREUR	
GENERALITES :	
Taxe foncière de l'année en cours	
Indication de la présence de détecteurs de fumée et leur nombre	
Copie des baux de location meublé ou non meublé, ou copie des contrats de réservation avec des centrales de réservation et dates des réservations	